

Edito du journal du 26 mars 2008**Quel niveau pour le prix indigène ?****Aujourd'hui encore, le mécanisme est faussé**

Le prix des céréales panifiables est au cœur de l'actualité ceci en raison de deux dossiers clés soumis à consultation par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG).

Le premier a trait au système de protection à la frontière des céréales panifiables qui a été remis en cause l'automne dernier. Swissgranum a alors trouvé un compromis satisfaisant les partenaires de la filière et l'a soumis à l'OFAG. Ce dernier a proposé un contre-projet. Il est clair qu'à choisir, le projet de Swissgranum est préférable puisqu'il est issu d'un processus de négociation au sein de l'interprofession et que le projet de l'OFAG a la mauvaise idée de plafonner les taxes à la frontière: si les prix mondiaux sont au plancher, le prix indigène serait donc fortement «attiré» vers le bas. Mais ce qui est encore bien plus problématique, c'est que nous sommes empêtrés dans un système complètement aberrant: les paysans suisses produisent en moyenne 90% de la demande indigène en céréales panifiables. Seuls 10% sont donc importés. Ces 10% sont directement influencés par le prix mondial des céréales qui correspond à la valeur que l'on veut bien donner à des surplus bradés sur les marchés internationaux. Cerise sur le gâteau, le prix indigène a toujours été fixé en fonction du prix dédouané des 10% importés... si le prix mondial était de 30 francs par 100 kg, on y ajoutait une taxe de 27 francs ce qui amenait le prix du blé importé à 57.-. Le prix indigène était en général inférieur, dans le meilleur des cas égal, à ces 57.-. Un comble que 10% d'un produit dictent la valeur des 90% restant! C'est à ce mécanisme pervers qu'il faut mettre fin. Pour assurer un avenir à ces filières, nous devons nous donner les moyens de fixer, au sein de l'interprofession, un prix indigène qui couvre les coûts de production locaux. Et pour le 10% restant, nous pourrions nous satisfaire du système de fixation des prix proposé par Swissgranum.

Le second dossier de l'OFAG qui peut, de manière indirecte, influencer le prix des céréales, c'est l'ordonnance sur les paiements directs. Certaines organisations agricoles proposent d'augmenter les montants pour les terres ouvertes et de réduire ceux pour les compensations écologiques. Selon nous, c'est une erreur que nous risquons de payer cher sur le marché. Premièrement, les paiements écologiques doivent rémunérer une prestation particulière et la hauteur de cette rémunération, selon certaines études, n'est déjà pas suffisamment élevée. Ensuite, vouloir augmenter le montant des rétributions pour les terres ouvertes, c'est donner l'occasion aux acheteurs de se désengager de leur rôle: «Vous avez plus de paiements directs, nous allons réduire le prix de votre blé!». Cela s'est déjà vu... Alors que si la rémunération pour la jachère était attractive, nous pourrions l'utiliser comme joker face aux acheteurs. Tant que ces derniers ne proposent pas de prix rémunérateurs, la jachère pourrait demeurer plus intéressante que les céréales. En période de pénurie, cette position dans le cadre d'une négociation n'est pas sans intérêt.

Il faut cesser de systématiquement opposer production et écologie alors qu'elles sont complémentaires. Il en va de l'avenir de notre métier de savoir par qui et pour quoi notre travail doit être prioritairement rémunéré. Le mois dernier, nous soulevions déjà cette problématique en rapport aux mesures d'accompagnement permettant «d'amortir» les conséquences sociales d'un accord de libre-échange avec l'Union Européenne. Suivant leur visage, ces mesures d'accompagnement profiteraient essentiellement aux acheteurs. Soyons donc attentifs aux conséquences de certaines propositions et engageons nous ensemble pour que le marché fournisse des prix rémunérateurs pour les produits de haute qualité dont nous sommes fiers.